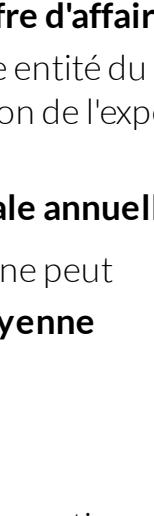


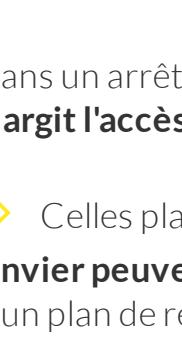
transmettra alors la demande de **report de la garantie** à **Bpifrance**, qui la traitera, **sans coût additionnel**.

banques se sont engagées à mettre en place des **procédures accélérées à l'instrument de crédit.** Le prêt est **garanti par Bpifrance à hauteur de 90%** pour les PME et ETI.

- | | |
|---|--|
|  | <p>Pour qui ?
Toutes les entreprises quelque soit leur taille juridique et leur ancienneté.</p> |
|  | <p>Pour quoi ?
Financer les problèmes de trésorerie liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'investissement dans l'exploitation et/ou la recherche et développement la restructuration et/ou la vente d'entreprises la restructuration et/ou la vente d'entreprises la restructuration et/ou la vente d'entreprises |
|  | <p>Montant du crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entreprises classiques : jusqu'à 3 mois (25% du chiffre d'affaires annuel) France dans le groupe sur la base du bilan 2018 ou d'une comptable pour le CA HT 2019. ➤ Entreprises innovantes : 2 fois la masse salariale ➤ Entreprises créées depuis le 1 janvier 2018 : dépasser 24 fois la masse salariale mensuelle constatée, depuis la création de la société. |
|  | <p>Durée du crédit</p> <p>Il est octroyé sur une durée de 1 à 6 ans. Il inclut une période de différenciation d'un an. Au-delà de la première année, option de renouvellement ou sur 2 à 5 ans maximum.</p> |
| | <p>Garantie</p> <p>Le prêt est garanti à hauteur de 90% par BNP Paribas des grandes entreprises qui ont au minimum un CA de plus de 1,5 milliards d'euros. Le prêt</p> |



tes de plus de 3 ans (hors entreprise individuelle et association) dont le total, diminué des pertes accumulées, **présente un solde négatif** qui excède plus du capital social (y compris prime d'émission, comptes courants d'associés, titres obligataires et participatifs).



ec votre expert-comptable ou votre courtier en financement.

sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation depuis le 1er appel aux prêts garantis par l'État. Les sociétés qui bénéficient en viennent également éligibles ;

atives aux conditions d'octroi des prêts pourraient être précisées dans les prochains mois.

Vous pouvez demander à votre banque de **maintenir ou d'augmenter votre découvert bancaire ou votre ligne de trésorerie** pour faire face à la crise.

Qui sont les PME et ETI ?

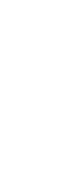
Garantir la mise en place ou le renouvellement de lignes de crédit court terme confirmé, destinées au financement du cycle d'exploitation des entreprises. Les besoins de trésorerie ne doivent pas venir de problèmes structurels antérieurs à la crise.

-  **Taux de couverture**
Jusqu'à 90% des lignes confirmées par la banque.
-  **Plafond du risque**
5M€ pour les PME et 30M€ pour les ETI.

Pour consulter et télécharger les documents explicatifs, vous pouvez vous rendre sur www.bpifrance.fr

2.5 - NOUVEAU CRÉDIT PROPOSÉ PAR BPIFRANCE : LE PRÊT ATOUT

Il ne peut être accordé que si une banque vous accorde un prêt d'un montant équivalent. Sa **durée** est comprise **entre 3 et 5 ans**, dont **6 à 12 mois de différences** d'amortissement du capital.



Toutes les entreprises situées en France ayant plus d'un an d'ancienneté

Pour quoi ?

Couvrir les besoins de trésorerie liés à la crise actuelle, c'est à dire :

Le financement est assuré par la Banque de France et par la Caisse des Dépôts et Consignations, avec une participation de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque de France de 50% et 50% respectivement, et une participation de Bpifrance à hauteur de 90%.

www.bpifrance.fr pour faire sa demande en ligne / être rappelé / télécharger le document explicatif.

Un numéro vert : **0 969 370 240**, pour un contact immédiat.

Formulaire de contact pour les entreprises sur Bpifrance.

2.6 - PGE Innovation

 **Pour qui ?**
Start UP, PME et ETI innovantes < 5000 salariées; tous secteurs d'activité (sauf exclusion).

- Couvrir les besoins de trésorerie liés à la crise actuelle.

€

- Soit 25% du chiffre d'affaires HT 2019 constaté, ou du dernier exercice clos ;
- Soit 2 X la masse salariale française 2019, hors cotisations patronales, ou, le cas échéant, de la dernière année disponible ;
- Taux fixe : en attente du taux.

2.7 - FINANCER SES FACTURES

Exemple : vous avez 30 000€ de créances clients en attente de paiement. Bpifrance avance le règlement de ces factures, et vous octroie un crédit de trésorerie complémentaire de 9000€.

de la **Banque de France** qui accompagne les entreprises pour **rééchelonner leurs crédits en cas de difficultés financières**,

Il est actuellement totalement mobilisé pour aider les entreprises à passer la crise.

Une entreprise peut saisir cet organisme en cas de **refus de rééchelonnement d'une dette**, de **refus d'un crédit de trésorerie, d'équipement ou de crédit-bail** par exemple, ou encore dans le cas d'une **réduction de garantie par un assureur-crédit**.

 **Elle s'adresse à toutes les entreprises**, quelque soit leur taille, forme juridique ou secteur d'activité. Si vous êtes **auto-entrepreneurs**, vous pouvez donc en profiter. Elle s'adresse également depuis 2018 aux **acteurs de l'économie sociale et solidaire** dès qu'il y a un enjeu en termes d'emploi.

Quels sont les délais ?

Une fois la saisie effectuée, **l'entreprise est généralement rappelée par le médiateur départemental en 48h en moyenne**. Un premier diagnostic se fera avec l'entreprise avant de statuer sur l'éligibilité du dossier. Le médiateur contactera ensuite les établissements financiers en leur donnant **cinq jours pour revoir leur position**.

Infographie mise à jour le 13 mai 2020